



Licence mention DROIT - Parcours Professionnalisant N3

DROIT IMMOBILIER ET HABITAT DURABLE

EN ALTERNANCE



ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



Association territoriale Hlm

Allier-Cantal
Puy-de-Dôme
Métropole de Clermont



FORMASUP
AUVERGNE

ÉCOLE DE DROIT

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
scola.droit@uca.fr / alternance.droit@uca.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ

- Licence mention Droit 3^{ème} année, parcours professionnalisant Droit Immobilier et Habitat Durable
- 463 heures d'enseignements
- Année universitaire : du 7 septembre 2026 au 27 août 2027

Fiche RNCP : 38186

Code diplôme : 20512806

Niveau : Bac + 3 (niveau 6)

Type de contrat proposé :

✓ Apprentissage

✓ Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Benjamin MEUNIER, Enseignant associé à l'École de Droit

Benjamin.MEUNIER@uca.fr

Emmanuel CROUZIER, Représentant Interbailleurs AURA HLM

Emmanuel.CROUZIER@ext.uca.fr

LIEU DE FORMATION

École de Droit - Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand

TSA 80403

63000 CLERMONT-FERRAND

<https://droit.uca.fr>

RYTHME D'ALTERNANCE

- 69 jours de présence à l'École de Droit sur un total de 14 semaines d'enseignements ;
- 208 jours de présence en structure d'accueil.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le parcours professionnalisant N3 « Droit Immobilier et Habitat Durable », porté par l'École de Droit, propose aux étudiant(e)s une formation pluridisciplinaire et professionnalisante, leur permettant d'accéder directement, dans de bonnes conditions, au marché de l'emploi auprès des bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, syndicats de copropriété, agences immobilières, et autres acteurs de l'habitat durable.

Cette formation a été coconstruite avec les partenaires bailleurs sociaux, notamment AURA HLM, afin de répondre efficacement aux besoins du territoire et des acteurs du secteur. Elle vise à combler une demande explicite des professionnels, confrontés à un manque d'effectifs qualifiés.

ATOUS DE LA FORMATION

- Acquisition de compétences pluridisciplinaires : solides connaissances juridiques et techniques, combinées à des compétences pratiques indispensables pour exercer dans le secteur immobilier et de l'habitat durable ;
- Enseignement professionnalisant : plus de 50 % des intervenant(e)s sont des professionnels du secteur, en collaboration active avec les enseignants-chercheurs, garantissant une formation en adéquation avec les exigences du métier ;
- Insertion professionnelle facilitée : le parcours prépare efficacement les étudiant(e)s à répondre aux besoins concrets des employeurs, favorisant une intégration rapide sur le marché du travail.

PROFIL DES CANDIDAT(E)S

- Étudiant(e)s de deuxième année de Licence Droit ou AES qui souhaitent intégrer directement une formation professionnalisante ;
- Diplômé(e)s de BTS (notamment services et prestations des secteurs sanitaire et social, professions immobilières, ou management commercial opérationnel), DUT ou BUT ;
- Étudiant(e)s de troisième année de Licence Droit ou AES qui souhaitent accroître leur potentiel pour une insertion professionnelle rapide (étudiant(e)s redoublant(e)s de L3, ou diplômé(e)s L3) ;
- Tout(e) candidat(e) en reprise d'étude.

Cette formation est **sélective** : la sélection s'opère sur dossier déposé sur la plateforme <https://ecandidat.uca.fr> avec entretien avec les responsables pédagogiques.





DÉBOUCHÉS

Ce parcours permet aux étudiant(e)s d'acquérir les compétences, connaissances, et savoir-faire qui permettent de les intégrer immédiatement à la vie professionnelle ; on note une forte employabilité auprès des bailleurs sociaux, collectivités, promoteurs, agences immobilières, syndicats ...

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Un(e) étudiant(e) peut commencer à suivre la formation sans alternance (et s'inscrire administrativement comme "alternant(e) sans contrat" en début d'année) ; cependant, s'il/elle trouve une structure d'accueil, la signature du contrat devra impérativement intervenir **dans les 3 premiers mois de la formation moins un jour**.

PLANNING D'ALTERNANCE

Le rythme d'alternance est défini par un calendrier précis (pour plus de détails, voir le planning et les légendes page suivante).

Sur les périodes dédiées aux enseignements, l'alternant(e) ne peut **EN AUCUN CAS** se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
- Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
- Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place

MOYENS HUMAINS

Les enseignements sont dispensés par des Enseignant(e)s Chercheur(se)s (Professeurs d'Université, Maîtres de Conférences) ainsi que par des intervenant(e)s extérieur(e)s professionnels issu(e)s de différents services d'activités : Avocats, Bailleurs sociaux ...

Les modalités de contrôle de connaissances et des compétences sont disponibles sur le site de l'École de Droit : <https://droit.uca.fr/modalites-de-contrôle-des-connaissances-et-des-compétences>

MOYENS MATÉRIELS

Équipements et/ou matériels mis à disposition des apprenant(e)s

Ordinateur, vidéo projecteur, espace documentaire en ligne, logiciel(s) divers, accès à la Bibliothèque Universitaire.

Assistance

Assistance est une plateforme d'aide en ligne accessible pour les étudiant(e)s, les personnels et enseignant(e)s/chercheur(se)s de l'Université Clermont Auvergne sur laquelle une demande peut être générée sous forme de ticket d'assistance concernant divers domaines tels que l'informatique, l'immobilité et la logistique, la sécurité, la téléphonie :

- en visitant le portail sur <https://ent.uca.fr/core/support> et remplir un formulaire ;
- en envoyant un mail à l'adresse support.dsi@uca.fr

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

Les alternant(e)s sont encadré(e)s et accompagné(e)s par leur tuteur/tutrice enseignant(e) et leur maître de stage. Les contrats et les attestations d'assiduité sont disponibles sur la plateforme Studea.

Le Centre de Service

L'UCA a mis en place une assistance dédiée et assurée par des étudiant(e)s ; en plus du Centre d'Aide de l'établissement, les étudiant(e)s peuvent contacter le Centre de Service pour exposer leurs problèmes. Le Centre de Service aide les personnes à trouver rapidement les réponses à leurs questions et aiguille leurs demandes vers les interlocuteurs les mieux à même d'y répondre :

- par téléphone : 04 73 40 64 07
- par mail : support@uca.fr

LICENCE MENTION DROIT & MENTION AES
PARCOURS PROFESSIONNALISANT DROIT IMMOBILIER ET HABITAT DURABLE (N3)
 463 heures de présence universitaire du 07/09/2026 au 27/08/2027

09/2026		10/2026		11/2026		12/2026		01/2027		02/2027		03/2027		04/2027		05/2027		06/2027		07/2027		08/2027		09/2027			
m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap
1	Mar	Jeu		Dim	Toussaint	1	Mar	Ven	J. de l'An	1	Lun	Lun		Jeu		Sam	1er Mai	1	Mar	Jeu		Dim		1	Mer		
2	Mer	Ven		Lun		2	Mer	Sam	Mar	2	Mar	Mar		Ven		Dim		2	Mer	Ven		Lun		2	Jeu		
3	Jeu	Sam		Mar		3	Jeu	Dim	Mer	3	Mer	Mer		Sam		Lun		3	Jeu	Sam		Mar		3	Ven		
4	Ven	Dim		Mer		4	Ven	Lun	Jeu	4	Jeu	Jeu		Dim		Mar		4	Ven	Dim		Mer		4	Sam		
5	Sam	Lun		Jeu		5	Sam	Mar	Ven	5	Ven	Ven		Lun		Mer		5	Sam	Lun		Jeu		5	Dim		
6	Dim	Mar		Ven		6	Dim	Mer	Mer	6	Sam	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	6	Dim	Mar		Ven		6	Lun		
7	Lun	Mer		Sam		7	Lun	Jeu	Dim	7	Dim	Dim		Mer		Ven		7	Lun	Mer		Mer		7	Mar		
8	Mar	Jeu		Dim		8	Mar	Ven	Ven	8	Lun	Lun		Jeu		Sam	Victoire	8	Mar	Jeu		Dim		8	Mer		
9	Mer	Ven		Lun		9	Mer	Sam	Mar	9	Mar	Mar		Ven		Dim		9	Mer	Ven		Lun		9	Jeu		
10	Jeu	Sam		Mar		10	Jeu	Dim	Mer	10	Mer	Mer		Sam		Lun		10	Jeu	Sam		Mar		10	Ven		
11	Ven	Dim		Mer		11	Ven	Lun	Dim	11	Jeu	Jeu		Dim		Mar		11	Ven	Dim		Mer		11	Sam		
12	Sam	Lun		Jeu		12	Sam	Mar	Mar	12	Ven	Ven		Lun		Mer		12	Sam	Lun		Jeu		12	Dim		
13	Dim	Mar		Ven		13	Dim	Mer	Sam	13	Sam	Sam		Mar		Jeu		13	Dim	Mar		Ven		13	Lun		
14	Lun	Mer		Sam		14	Lun	Jeu	Dim	14	Dim	Dim		Mer		Ven		14	Lun	Mer		Mer	Fête Nat.	14	Mar		
15	Mar	Jeu		Dim		15	Mar	Ven	Ven	15	Lun	Lun		Jeu		Sam		15	Mar	Jeu		Dim	Assomp.	15	Mer		
16	Mer	Ven		Lun		16	Mer	Sam	Mar	16	Mar	Mar		Ven		Dim		16	Mer	Ven		Lun		16	Jeu		
17	Jeu	Sam		Mar		17	Jeu	Dim	Mer	17	Mer	Mer		Sam		Lun	Pentecôte	17	Jeu	Sam		Mar		17	Ven		
18	Ven	Dim		Mer		18	Ven	Lun	Lun	18	Jeu	Jeu		Dim		Mar		18	Ven	Dim		Mer		18	Sam		
19	Sam	Lun		Jeu		19	Sam	Mar	Mar	19	Ven	Ven		Lun		Mer		19	Sam	Lun		Jeu		19	Dim		
20	Dim	Mar		Ven		20	Dim	Mer	Mer	20	Sam	Sam		Mar		Jeu		20	Dim	Mar		Ven		20	Lun		
21	Lun	Mer		Sam		21	Lun	Jeu	Jeu	21	Dim	Dim		Mer		Ven		21	Lun	Mer		Mer		21	Mar		
22	Mar	Jeu		Dim		22	Mar	Ven	Ven	22	Lun	Lun		Jeu		Sam		22	Mar	Jeu		Dim		22	Mer		
23	Mer	Ven		Lun		23	Mer	Sam	Mar	23	Mar	Mar		Ven		Dim		23	Mer	Ven		Lun		23	Jeu		
24	Jeu	Sam		Mar		24	Jeu	Dim	Mer	24	Mer	Mer		Sam		Lun		24	Jeu	Sam		Mar		24	Ven		
25	Ven	Dim		Mer		25	Ven	Lun	Lun	25	Jeu	Jeu		Dim		Mar		25	Ven	Dim		Mer		25	Sam		
26	Sam	Lun		Jeu		26	Sam	Mar	Ven	26	Ven	Ven		Lun		Mer		26	Sam	Lun		Jeu		26	Dim		
27	Dim	Mar		Ven		27	Dim	Mer	Mer	27	Sam	Sam		Mar		Jeu		27	Dim	Mar		Ven	fin formation	27	Lun		
28	Lun	Mer		Sam		28	Lun	Jeu	Dim	28	Dim	Dim		Mer		Ven		28	Lun	Mer		Mer		28	Mar		
29	Mar	Jeu		Dim		29	Mar	Ven	Ven	29	Lun	L. Pâques		Jeu		Sam		29	Mar	Jeu		Dim		29	Mer		
30	Mer	Ven		Lun		30	Mer	Sam	Sam	30	Mar	Mar		Ven		Dim		30	Mer	Ven		Lun		30	Jeu		
31		Sam				31	Jeu	Dim	Dim	31	Mer	Mer				Lun		31		Sam		Mar		31			

Période en entreprise non obligatoire

Soutenances
Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Pour les contrats d'alternance : Périodes en entreprise
Pour les stages : Périodes en entreprise possible

Périodes universitaires (463 heures)
Pas d'examens terminaux (uniquement Contrôles Continus)

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques.

MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

SEMESTRE 5 (septembre à décembre) : 215 heures	Vol. horaire
VENTE ET GESTION IMMOBILIERE DURABLES	156 H
UE 1 : Ecosystème de l'habitat	8h CM
UE 2 : Les contrats de vente	30h CM
UE 3 : Acteurs et valeurs	36h CM
EC 1 : Les prêts immobiliers	12h CM
EC 2 : Les professionnels	16h CM
EC 3 : L'expertise foncière	8h CM
UE 4 : La copropriété	20h CM
UE 5 : Gestion et habitat	32h CM
EC 1 : Pratique de la gestion immobilière	16h CM
EC 2 : L'habitat social	16h CM
UE 6 : La gestion locative	30h CM
PROFESSIONNALISATION	59 H
UE 7 : Anglais	15h TD
UE 8 : Séminaire : Projet Professionnel et Personnel / Métiers périphériques	18h CM
UE 9 : Gestion des entreprises et RSE	18h CM
EC 1 : Bailleurs sociaux	6h CM
EC 2 : Bailleurs privés	6h CM
EC 3 : Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)	6h CM
UE 10 : Méthodologie écrite et orale	8h TD
SEMESTRE 6 (janvier à avril) : 248 heures	Vol. horaire
AMENAGEMENT URBAIN ET PROMOTION IMMOBILIERE DURABLES	161 H
UE 11 : Les opérations d'aménagement	34h CM
UE 12 : Montage d'opérations	39h CM
EC 1 : Urbanisme	9h CM
EC 2 : Montages financiers	30h CM
UE 13 : La construction immobilière	48h CM
EC 1 : Les promoteurs	16h CM
EC 2 : Construction par les bailleurs sociaux	16h CM
EC 3 : La responsabilité du promoteur	16h CM
UE 14 : Commercialisation	24h CM
EC 1 : Opérateurs privés	12h CM
EC 2 : Bailleurs sociaux	12h CM
UE 15 : Contentieux	16h CM
EC 1 : Contentieux de l'entreprise	8h CM
EC 2 : Contentieux de l'urbanisme	8h CM
INSERTION PROFESSIONNELLE	87 H
UE 16 : Outils professionnels	32h TD + CM
EC 1 : Informatique appliquée (Cours au S1)	20h TD
EC 2 : Gestion budgétaire de l'exploitation (Cours au S1)	12h CM
UE 17 : Techniques professionnelles	55h TD
EC 1 : Projet tutoré (débuté au S1)	40h TD
EC 2 : Relations clients et posture professionnelle (Cours au S1)	15h TD
UE 18 : Immersion professionnelle : stage / alternance	/

Les enseignements sont intégralement organisés en contrôle continu. Seuls le projet tutoré et le rapport d'alternance donnent lieu à une soutenance en fin de formation.

TOTAL : 463 heures
(Examens inclus)

COÛT DE LA FORMATION

► Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est le Centre de Formation des Apprentis (CFA) FORMASUP Auvergne qui renseigne les structures pour toute question relative aux modalités financières : contact@formasup-auvergne.fr

► Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'Ecole de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Tarif horaire	Volume horaire	Montant
14,20 €	463 heures	6 754,60 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités).

Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance.

RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er juin 2026 (12,31 € brut/heure soit 1 867,02 € brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant(e). Sur cette formation de Licence, c'est le taux de rémunération 3ème année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
67% du SMIC (1250,90 € bruts) ou plus selon les dispositions conventionnelles	78% du SMIC (1456,27€ bruts) ou plus selon les dispositions conventionnelles (IDCC/SMC plus favorable)	100% du SMIC (1867,02 € bruts) ou plus selon les dispositions conventionnelles (IDCC/SMC plus favorable)

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65% du SMIC (1212,56 € bruts)	80% du SMIC (1493,62 € bruts)	100% du SMIC (1867,02 € bruts) ou 85% du SMC

SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SMC = Salaire Minimum Conventionnel (se reporter à la convention collective de la branche professionnelle concernée)

AIDE AUX EMPLOYEURS

Décret n°2026-168 du 6 mars 2026

Les montants des aides diffèrent selon la taille de l'entreprise :

- Entreprises de moins de 250 salariés : 2 000 €
- Entreprises de 250 salariés et plus : 750 €

Cas particulier : pour les apprenti(e)s en situation de handicap, l'aide s'élève à 6 000 € quel que soit le niveau de formation préparé ou la taille de l'entreprise.

Le contrat doit être transmis à l'OPCO (réglementairement dans les 5 jours après le début du contrat) et la DREETS dans un délai maximum de 6 mois à date de conclusion dudit contrat. Le montant de l'aide est versé mensuellement et proratisé selon la durée réelle du contrat sur l'année.

CONTACTS

Ecole de Droit

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403
63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Pôle Alternance : alternance.droit@uca.fr
Scolarité : scola.droit@uca.fr
<https://droit.uca.fr>

Centre de Formation des Apprentis FormaSup Auvergne

2 allée Alan Turing
63170 AUBIERE
contact@formasup-auvergne.fr
<https://www.formasup-auvergne.fr>



ÉCOLE DE DROIT

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



FORMASUP
AUVERGNE